

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

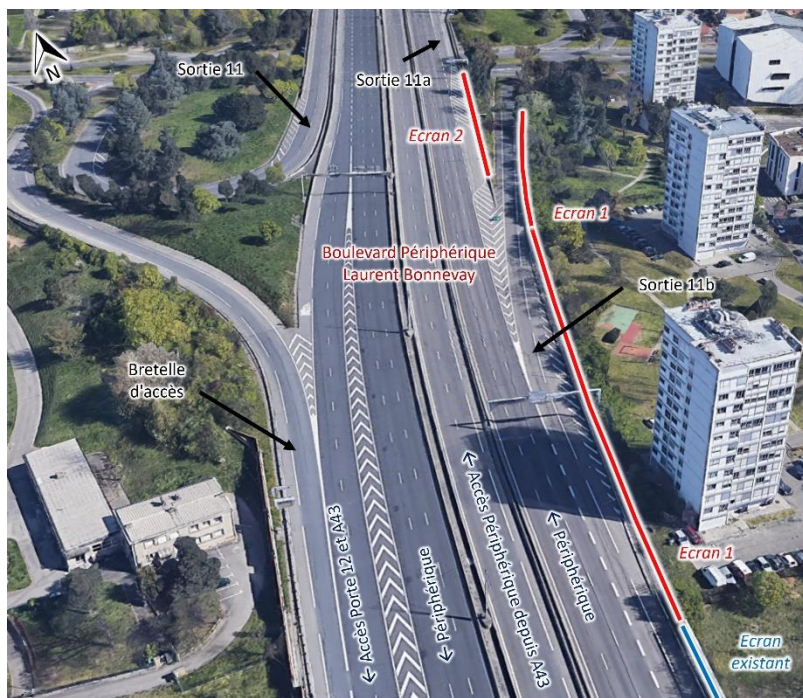
Périphérique Laurent Bonnevey : un mur anti-bruit dans le secteur de Bron-Parilly

Du 17 juin à fin septembre 2024, la Métropole de Lyon réalise un mur anti-bruit afin de réduire les nuisances sonores liées à la circulation sur le périphérique Laurent Bonnevey, le long de la Boutasse à Bron-Parilly, l'un des secteurs de la Métropole de Lyon où les nuisances sonores sont les plus fortes pour les riverains. La réalisation de l'ouvrage, qui durera 3 mois et demi, entraîne la fermeture de la sortie 11b du périphérique à partir du 20 juin à 20h. Les automobilistes seront guidés en amont par les panneaux à messages variables.

Protéger les populations des nuisances sonores

Cette opération consiste à créer un écran acoustique le long du boulevard périphérique Laurent Bonnevey et de l'avenue Franklin Roosevelt, à proximité de la porte 11 (porte du Vinatier). Dans ce secteur, le périphérique compte 12 voies de circulation.

D'une hauteur de 6 mètres et d'une longueur totale de 312 mètres, le mur végétalisé permettra de protéger 78 logements, dont la plupart sont des logements sociaux gérés par Lyon Métropole Habitat, ainsi que des espaces publics et une aire de jeux pour enfants. L'objectif est d'atteindre 65 db - contre 71 à 78 db actuellement - pour résorber ce point noir en termes de bruit.



La protection acoustique sera réalisée sous forme de deux écrans en panneaux de béton de bois absorbant :

- Un premier écran positionné le long de la bretelle de sortie 11b, depuis l'écran existant, d'une longueur de 204 m
 - Un 2^{ème} écran positionné le long du périphérique en haut de talus, il mesurera 108 m de longueur.
- Les panneaux seront maintenus en place dans des poteaux métalliques fixés sur des dés en béton et fondés sur des pieux bétons. Une technique choisie pour minimiser les nuisances pour les riverains.



INFOS TRAVAUX

Le chantier se déroulera du 17 juin à fin septembre 2024.

Il nécessite la fermeture de la bretelle de sortie 11b dès le 20 juin à 20h et pendant la période totale des travaux. Pour rejoindre le centre de Bron, les usagers sont invités à emprunter la rue de Reims via la sortie 11a.

Itinéraire de déviation conseillé



Les automobilistes sont informés sur la fermeture de la bretelle grâce aux panneaux à message variable situés sur les voies rapides, et par les outils de communication de la Métropole et de l'Agence des Mobilités (envoi l'alertes mails et sms, site web...). Pour les riverains, une réunion publique a été organisée et des flyers ont été diffusés dans les boîtes aux lettres.

Végétalisation de l'ouvrage et de ses abords

Après sa mise en place, le mur sera végétalisé à l'automne avec des **plantes grimpantes et un mélange d'essences végétales** favorisant le maintien de la biodiversité. La végétation existante sera **conservée au maximum** et permettra l'**intégration paysagère de l'ouvrage**. Des nichoirs sont installés, pour les oiseaux et pour les chauves-souris.

Contact

Service presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY

llatapy@grandlyon.com

Tel. 06 46 18 90 93



Le projet prévoit de également **replanter et de densifier l'espace vert** entre le périphérique et les habitations, afin de créer un filtre visuel sur le périphérique et sur l'écran acoustique tout en offrant un corridor écologique à l'échelle locale. Un mélange d'essences persistantes et caduques sera planté, avec une origine locale. Au total sont prévus 17 baliveaux, 183 plantes grimpantes pour les murs et 370 plantes vivaces.

Le coût du projet, intégralement pris en charge par la Métropole de Lyon, est de **1,4 M€ HT**.

Lutte contre les nuisances sonores : la Métropole de Lyon s'engage

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'une exposition prolongée au bruit, ou une exposition courte à un bruit excessif, a des effets divers sur la santé : stress, troubles du sommeil, de la concentration et de l'apprentissage, voire des troubles cardiovasculaires sur le long terme.

Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, la Métropole de Lyon a réalisé une cartographie de bruit sur l'ensemble de son territoire, sur laquelle s'appuie le [Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2021-2024](#).

Ce plan a pour objectif de protéger la population et les établissements sensibles des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones calmes.

Pour accompagner ses actions, la Métropole s'appuie sur l'**association Acoucité**, observatoire de l'environnement sonore partenarial créé il y a presque 25 ans.

Contact

Service presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY

llatapy@grandlyon.com

Tel. 06 46 18 90 93